

**BREVET PROFESSIONNEL
D'AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ**

Session

**E1 : - INTERVENTION SUR SITE
E1.A : - Prise en charge d'un site**

ÉPREUVE ÉCRITE - Durée 3 heures

Seront évaluées plus particulièrement au cours de cette épreuve :

- l'analyse correcte des risques potentiels du site,
- la pertinence du choix des matériels et des conditions de leur installation,
- la connaissance de la réglementation à mettre en oeuvre.

ÉPREUVE ORALE - Durée ¼ d'heure.

Le candidat doit justifier ses propositions devant le jury.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

- Dossier I - Situation - Thème (9 folios)..... folios 1/9 à 9/9
- Dossier II - Travail à effectuer (7 folios)..... folios 1/7 à 7/7
- Dossier III - Documentation : (20 folios)..... folios 1/20 à 20/20

EXAMEN : BP		Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ			
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE - E1 A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE					
Session : 2004	Repère : D1	Echelle :	Durée : 3 h 00	Coeff. : 4	
ACADÉMIE DE			Sujet		